



THÈME ET ENJEU	DESCRIPTIF	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
4.1 GESTION DES MATIÈRES PREMIÈRES ET RÉSIDUELLES	La gestion des matières premières revient à mettre sur pied un système qui gère la maîtrise de leur utilisation, mais également la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles générées lors du cycle de vie du produit ou du service.	<input type="checkbox"/> L'organisation ne tient pas de registre ou n'a pas de mécanisme de suivi de la consommation des matières premières et de la gestion des matières résiduelles tout au long du processus de production.	<input type="checkbox"/> L'organisation a entrepris des initiatives visant la réduction de la consommation des matières premières et la récupération des matières résiduelles. L'organisation ne dispose pas de système de gestion des matières premières et résiduelles.	<input type="checkbox"/> L'organisation dispose d'un système de gestion structuré visant l'optimisation de la consommation des matières premières, la collecte et le traitement des matières résiduelles et la minimisation de l'enfouissement. Elle opte pour l'écocfficacité des produits et valorise des sous-produits de fabrication (ex. : valorisation énergétique). L'organisation a mis en place des indicateurs permettant de suivre la performance des matières premières et résiduelles.	<input type="checkbox"/> L'efficacité des systèmes de production ou des systèmes de création de services de l'organisation s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue (ex. : ISO 14001 [voir annexe G] ou autres). Elle développe ou finance un programme visant la réduction de l'utilisation de matières premières (écoconception, analyse du cycle de vie des produits et services).	<input type="checkbox"/> L'organisation intègre l'écoconception à même sa stratégie d'affaires. Elle est en recherche continue de nouvelles matières de remplacement et écoresponsables. Elle se responsabilise face aux matières utilisées et au recyclage de ses produits en fin de vie. Elle encourage ses fournisseurs à procéder de la sorte. Cette stratégie d'innovation permet à l'organisation de mettre de l'avant de nouveaux modèles d'affaires dans son secteur d'activité (ex. : dématérialisation des produits).
4.2 GESTION DE L'ÉNERGIE	Une bonne gestion de l'énergie a comme objectif la réduction des dépenses liées à la consommation énergétique et de son impact environnemental sans nécessairement nuire au confort ou au niveau de production de l'organisation. On parle alors d'efficacité énergétique. Les bonnes stratégies rendent l'organisation plus productive et moins vulnérable aux variations des coûts d'approvisionnement en énergie.	<input type="checkbox"/> L'organisation n'effectue pas de suivi de ses factures d'énergie. Au mieux, elle cherche uniquement à profiter des approvisionnements au tarif le plus avantageux.	<input type="checkbox"/> L'organisation suit partiellement sa consommation d'énergie. Elle utilise les sources d'énergie les moins coûteuses et accepte les invitations des fournisseurs d'énergie à profiter des subventions ou des incitatifs financiers pour d'éventuelles mesures ponctuelles d'efficacité énergétique.	<input type="checkbox"/> L'organisation procède à un audit énergétique et dispose d'un système de gestion lui permettant de suivre adéquatement et de façon efficace sa consommation d'énergie en différents points. Elle adopte des pratiques d'écocfficacité et dresse une liste de mesures qui lui permettraient de réduire ses coûts énergétiques, et elle se renseigne sur les subventions et les incitatifs financiers disponibles.	<input type="checkbox"/> L'organisation tient à jour un plan de mesures d'efficacité énergétique. La gestion de l'énergie fait partie du processus d'amélioration continue (écocfficacité, recherche et développement, écoconception). Les approches d'écoconception font partie du plan de développement de ses installations et de ses produits et services. Elle favorise, notamment, des technologies moins énergivores ou les sources d'énergie renouvelable ou de substitution.	<input type="checkbox"/> L'organisation considère l'énergie comme une part importante de son empreinte environnementale. Elle démontre à ses parties prenantes sa proactivité et son engagement dans le développement durable. Elle se veut à l'avant-garde et adopte des technologies innovantes alliant le stockage d'énergie aux sources d'énergie renouvelables ou de substitutions.
4.3 GESTION DE L'EAU	Une gestion durable de l'eau au sein de l'organisation vise l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de la ressource eau (ressource essentielle) et la réduction des sources de contamination des eaux courantes et des eaux souterraines (ressource commune).	<input type="checkbox"/> L'organisation ne tient pas de registre ou n'a pas de mécanisme de suivi sur le sujet.	<input type="checkbox"/> L'organisation tient un registre informel sur sa consommation en eau. Elle dispose de pratiques visant l'économie d'eau potable.	<input type="checkbox"/> L'organisation possède un programme d'économie d'eau potable et gère ses eaux usées (mise sous contrôle des rejets d'eaux usées et des eaux de ruissèlement) et fait la sensibilisation des employés.	<input type="checkbox"/> L'organisation possède un programme de gestion efficace de l'eau : bilan hydrique de tous les services (eau prélevée, eau utilisée, eau consommée, fuites), adaptation des processus pour réduire l'utilisation d'eau, élimination de toutes les sources de contamination ponctuelle et diffuse dans les sols et sur le territoire de l'organisation.	<input type="checkbox"/> L'organisation possède un programme de régénération de l'eau : modification des processus pour réduire la consommation d'eau, réutilisation des eaux peu contaminées ou traitées à l'intérieur de l'organisation, réaménagement des surfaces imperméables pour ralentir les eaux de ruissèlement et les filtrer.
4.4 GESTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)	Cet enjeu cherche à déterminer les actions et les initiatives de l'organisation qui visent à réduire ses émissions de GES. On s'intéresse principalement aux émissions des installations (bâtiments, machineries et procédés) et aux émissions des moyens de transport (salariés, approvisionnement, distribution).	<input type="checkbox"/> L'organisation ne détient pas de renseignement sur les quantités de GES générées par ses activités quotidiennes.	<input type="checkbox"/> L'organisation a mis en place des actions ponctuelles permettant de réduire les émissions de GES associées à ses activités.	<input type="checkbox"/> L'organisation détient un inventaire partiel de ses émissions GES (sources directes et quelques indirectes). Elle a ciblé un projet de réduction d'émissions de GES qui représente aussi des réductions de coûts liés à ses activités.	<input type="checkbox"/> L'organisation produit un bilan carbone complet (matières premières, processus de fabrication, transport des salariés, etc.). L'organisation est à la recherche d'innovation prenant en compte la réduction des émissions de GES. Elle a aussi ciblé plusieurs projets de réduction nécessitant plus d'effort pour leur implantation (ex. : changement de technologie et de logistique, transport des employés).	<input type="checkbox"/> L'organisation est un chef de file en matière de gestion des GES. Elle cherche constamment de nouvelles opportunités de réduction dans une optique de cycle de vie de ses produits et services, encourageant ainsi l'ensemble de ses parties prenantes à faire des efforts de gestion de leurs émissions de GES. En tant que chef de file, elle s'engage dans un processus de compensation de ses émissions et chemine dans une optique de carboneutralité.
4.5 GESTION D'AUTRES TYPES DE POLLUTION	Cet enjeu prend en compte toutes les autres formes de pollution, les sols, l'air et toute autre nuisance sonore, olfactive ou volatile (composés organiques volatils COV, poussière).	<input type="checkbox"/> L'organisation ne tient pas de registre ou n'a pas de mécanisme de suivi sur le sujet.	<input type="checkbox"/> L'organisation dispose d'une connaissance de l'historique des événements comme les déversements accidentels ou réguliers et les plaintes sur les odeurs ou le bruit. Quelques correctifs ont été appliqués afin de diminuer (voire éliminer) l'occurrence des incidents.	<input type="checkbox"/> L'organisation se dote d'un plan de gestion de la pollution et dispose d'une documentation détaillée sur les sources de pollution de l'organisation. Des inspections des installations sont menées à intervalles réguliers.	<input type="checkbox"/> L'organisation est à la recherche d'innovation et dispose d'un programme de dépollution des sols et des eaux historiquement pollués. Ce programme va au-delà du critère de conformité réglementaire. Des mesures proactives sont mises en œuvre afin de diminuer les nuisances sonores, olfactives et volatiles.	<input type="checkbox"/> L'organisation investit dans un changement de technologie ou de techniques de production afin d'éviter à la source les émissions de polluants (sols, air) et autres nuisances (odeurs, bruit) pour l'environnement local. Elle travaille en collaboration avec les parties prenantes concernées ou expertes pour diminuer ses impacts environnementaux.
4.6 GESTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL LOCAL	Cet enjeu évalue certaines actions de l'organisation qui visent à diminuer son empreinte environnementale locale.	<input type="checkbox"/> L'organisation ne tient pas de registre ou n'a pas de mécanisme de suivi sur le sujet.	<input type="checkbox"/> L'organisation dispose d'une connaissance partielle des polluants qui ont un impact environnemental lié à ses actions et activités.	<input type="checkbox"/> L'organisation étudie et documente l'impact de ses activités et réalise des initiatives, des travaux ou des ouvrages permettant de diminuer les impacts de ses activités sur l'environnement.	<input type="checkbox"/> L'organisation s'inscrit dans une logique de compensation. Elle écoute et favorise les partenariats avec la communauté locale pour préserver l'environnement et la biodiversité.	<input type="checkbox"/> L'organisation est avant-gardiste et protège la biodiversité. Elle amorce et mène des projets qui ont pour objectif de préserver à perpétuité la biodiversité ou de restaurer l'environnement sur son territoire.